



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2023**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 20 (5 procurations)

L'an 2023, le 30 janvier à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Monsieur Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 24 janvier 2023.

Membres présents :

| | | |
|------------------------|-----------------------|---------------------|
| M. Jacky WOLFARTH | M. François LARDINAIS | M. Frédéric BARTHE |
| Mme Stéphanie GUIMIER | Mme Sonia JEHL | Mme Elsa ESTREICHER |
| M. Claude WEIL | M. Christian SITTLER | M. Martin GUNDELACH |
| Mme Nathalie GARBACIAK | M. Éric LACHMANN | M. Philippe WETZEL |
| M. Jean-Jacques KNOFF | M. Eric HELBLING | Mme Chantal WINTZ |
| Mme Florence SCHWARTZ | Mme Ellia FONTAINE | M. Richard BAUMERT |
| M. Bruno LEFEBVRE | Mme Séverine RAMSEYER | |

Membres absents excusés :

Mme Véronique BRUDER (procuration à M. Jacky WOLFARTH), Mme Julie ROJDA (procuration à M. Claude WEIL), M. Antony REIFF (procuration à Mme Séverine RAMSEYER), Mme Gaëtane CHAUVIN, Mme Elodie PAULUS (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), Mme Caroline RUDOLF (procuration à M. Bruno LEFEBVRE), M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM04/01/2023 Projet Espace culturel polyvalent : approbation de l'avant-projet définitif et de l'enveloppe financière

M. le Maire expose le point.

Par délibérations du 30 septembre et du 8 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans le projet de construction d'un nouvel espace culturel polyvalent et de lancer à cet effet un concours d'architecture.

Puis le 1^{er} août 2022, le conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence Dominique COULON & Associés aux conditions ci-après :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 4 100 000 € HT (valeur novembre 2021)
- Forfait provisoire de rémunération de 705 976,61 € HT.

Depuis, les études d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif ont été menées en étroite collaboration entre l'agence COULON, la Ville et la société Embase, assistant à maître d'ouvrage.

Les éléments constitutifs de l'avant-projet définitif (APD) ont été remis à la Ville le 9 janvier. Les propositions architecturales et techniques ont été analysées par les services et les élus municipaux de la commission ad hoc, l'assistant à maître d'ouvrage et les bureaux de contrôle technique.

Les documents suivants relatifs au projet ont été adressés, avec l'invitation, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse, aux membres du Conseil Municipal : plan de masse, plan APD, note relative aux surfaces, descriptif APD, estimatif APD, planning.

Coût du projet : 6 210 000 € HT.

- travaux : 4 883 723 € HT ,
- travaux complémentaires (aménagements extérieurs en régie communale) : 150 000 € HT,
- honoraires de maîtrise d'œuvre : 825 584 € HT (montant à confirmer),
- frais divers et imprévus (études de sol, études complémentaires, relevés topographiques, etc...) : 350 693 € HT.

Plan de financement (sollicité mais non acquis) :

- | | |
|--|--------------|
| - DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Etat) : | 1 242 000 € |
| - FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) par le dispositif PTRTE (Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique) : | 2 000 000 € |
| - Région Grand Est (Soutien aux centralités rurales et urbaines, ou à défaut, Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité) : | 200 000 € |
| - Collectivité Européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité d'Alsace) : | 600 000 € |
| - Financement communal (emprunt et autofinancement) : | 2 168 000 € |
| TOTAL : | 6 210 000 €. |

M. le Maire indique que ce projet répond aux attentes et aux enjeux qui en sont à l'origine notamment par sa grande polyvalence d'usage, la possibilité de disposer d'un espace scénique important et d'une cuisine, la création d'espaces ouverts sur l'environnement naturel du site.

Il souligne l'impact important d'une telle structure sur la vie culturelle à Benfeld et son évolution mais aussi pour le monde associatif.

Enfin, M. le Maire souligne que la situation et la capacité financière de la Ville permettent d'envisager sereinement un tel projet : malgré le recours à l'emprunt, en 2029 l'annuité de la dette sera inférieure à ce qu'elle est actuellement.

Vu les délibérations du 30 septembre 2021, du 8 novembre 2021 et du 14 août 2022 du Conseil Municipal,

vu l'étude relative à l'impact pluriannuel de ce projet sur les dépenses de fonctionnement,

vu l'avis favorable des commissions réunies en date du 23 janvier 2023 suite à la présentation de l'analyse et de la prospective financière de la Ville,

vu l'avis favorable des commissions réunies en date du 30 janvier 2023 suite à la présentation de l'avant-projet définitif par M. Dominique COULON, architecte,

entendu les explications de M. le Maire,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif (APD) du nouveau complexe culturel polyvalent,
- d'approuver le montant de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, à savoir 4 883 723 € HT,
- d'approuver le montant global de l'opération, à savoir 6 210 000 € HT (travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre et autres frais),
- d'approuver le plan de financement proposé et d'autoriser M. le Maire à solliciter ces financements,
- d'autoriser M. le Maire à déposer le permis de construire.

Il est précisé :

- que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est estimé à 825 584 € et que le Conseil Municipal délibérera sur ce point ultérieurement,
- que l'avant-projet définitif est susceptible d'évoluer selon les analyses de sol complémentaires qui peuvent avoir une incidence sur les fondations du bâtiment, et selon les exigences d'efficacité énergétique requises pour bénéficier de certaines participations financières.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
Martin GUNDELACH.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

